

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 16 décembre 2025

Présents :

Mme DIAS, Maire

MM. LEFEBVRE et MACHU, Adjoint

MM. PINCHEDEZ, PAQUET, TONNELIER et LEPAYSAN

Mmes LOPATA et GUENNETEAU

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées et représentées : Mme BORYCZKA, adjointe et Mme CASTAN

Absents excusés : Mmes OSORIO et CARON, M. DAFFARA

Secrétaire de séance : Mme GUENNETEAU

En préambule, Mme le Maire sollicite l'ajout à l'ordre du jour de la réunion d'une délibération pour création d'un emploi non permanent pour accroissement d'activité.

Le Conseil municipal n'a, jusqu'à présent, pas délibéré pour un recrutement dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité et Mme le Maire propose le recrutement d'un agent contractuel sur une période déterminée.

1 / Approbation du Procès-Verbal de la séance du 29 septembre 2025

L'approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025 est reportée à la prochaine réunion du Conseil municipal, le procès-verbal n'ayant pas été transmis aux conseillers.

2/ Proposition d'ouverture des crédits d'investissement par anticipation pour le budget principal et les budgets annexes, dans la limite de 25% du total des crédits en 2025 dans l'attente du vote du budget 2026

Mme DIAS rappelle que la délibération sollicitée permet à la commune de fonctionner sur le début de l'exercice, en attendant le vote du budget primitif. Conformément à l'article L.1612-1 modifié du Code général des collectivités territoriales, Mme le Maire propose au Conseil d'autoriser la possibilité d'engager jusqu'à 25% des dépenses d'investissement de l'exercice 2025, soit la somme de 52 606,58 €, dans l'attente du vote du budget primitif 2026 et au plus tard jusqu'au 15 avril 2026.

Adopté à l'unanimité.

3/ Délibération portant opposition au projet de parc éolien « SEPE du Haut du Moulin » en raison de son impact sur les milieux naturels sensibles et les couloirs de migration de l'avifaune

Mme le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur le positionnement de la commune de Monceaux contre le projet de Parc éolien « SEPE du Haut du Moulin » qui impactera le site naturel des Marais de Sacy.

Une enquête d'opportunité a eu lieu il y a deux ans mais aucun projet n'était formalisé à l'époque. Cette fois-ci, après discussions, un projet de parc de 3 éoliennes est déposé. Le parc est situé sur la commune de Choisy-la-Victoire mais en extrême limite de Sacy-le-Grand et va donc impacter fortement la commune de Sacy-le-Grand et le site naturel des Marais de Sacy. La station ornithologique des marais a confirmé que le projet présentait un risque car il est situé dans le couloir de migration des oiseaux.

Le Comité de pilotage Natura 2000 et la CCPOH ont été consultés et se sont déjà positionnés contre ce projet. D'autres communes du Marais de Sacy ont ou vont délibérer. L'objectif est de transmettre toutes ces délibérations au commissaire-enquêteur dans le cadre de l'enquête publique ouverte pour ce projet.

Mme le Maire fait lecture du projet de délibération qui argumente sur la proximité du site classé, la nécessité de préserver la faune, la flore et les zones humides pour justifier le refus de ce projet de parc éolien sur la commune de Choisy-la-Victoire.

Mme le Maire rappelle que le parc est actuellement prévu pour 3 éoliennes. Mais tout laisse penser que cela pourrait augmenter. M. LEPAYSAN précise qu'effectivement, un parc n'est véritablement rentable qu'à partir de 7 éoliennes.

Mme le Maire indique qu'il est important de transmettre la position des différentes collectivités à la Préfecture, qui devra statuer sur le projet en fonction des différents avis recueillis. En cas d'avis négatif, la Préfecture devra disposer d'un maximum d'éléments opposables pour aller devant le tribunal, en cas de contestation de la décision par les promoteurs.

Mme le Maire indique que le Conseil Régional des Hauts-de-France a informé les collectivités concernées qu'il avait lui-même rendu un avis défavorable sur le projet.

Mme le Maire indique qu'il est important de mobiliser largement sur le projet. Elle propose d'informer par courrier tous les Moncéens de cette délibération et de les inviter à répondre eux aussi à l'enquête publique pour exprimer leur opinion sur ce projet. L'information pourra également être relayée sur PanneauPocket. Mme le Maire fait lecture du projet de courrier.

Adopté à l'unanimité.

4/ Délibération pour la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Mme le Maire rappelle que, conformément au Code général de la fonction publique, les créations d'emploi dans les collectivités territoriales doivent faire l'objet d'une délibération et qu'il appartient au Conseil municipal de fixer le nombre d'emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte-tenu de l'accroissement d'activité dans la commune, Mme le Maire indique qu'il convient de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'agent technique à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Mme le Maire propose au Conseil municipal le recrutement d'un agent contractuel à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire

d'activité, à compter du 1^{er} décembre 2025. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Adopté à l'unanimité.

5/ Questions diverses

Projet de méthaniseur présenté au Conseil

M. TONNELIER demande ce qu'il est advenu du projet de méthaniseur qui avait été présenté au Conseil municipal en début de mandat.

Mme le Maire rappelle ce projet était porté par un groupement d'agriculteurs et que l'un d'entre eux était effectivement venu le présenter au Conseil municipal. Ce projet nécessitait de très importants travaux sur les réseaux et la commune s'y est opposée. La Préfecture a donc opposé un refus au projet et le dossier est actuellement au tribunal.

M. TONNELIER indique qu'on voit passer de gros camions dans Monceaux.

Mme le Maire explique qu'il y a un méthaniseur sur Laigneville, dont un des propriétaires agricoles de Monceaux est partie prenante. Cet agriculteur fait de l'épandage de boues issues de ce méthaniseur.

Le Conseil n'ayant plus de questions, Mme le Maire met fin à la séance.

Secrétaire de séance

Le Maire

Edith GUENNETEAU

T. DIAS

